



**Monsieur Xavier ROGER**  
**DDT 65**  
**3 rue Lordat**  
**65013 TARBES Cedex**

La Mézière, le 31 Aout 2018

**Objet : PC 065 258 18 0008 – Champ Photovoltaïque LANNEMEZAN – Site ARKEMA**

Monsieur ROGER,

Par la présente, nous vous apportons des compléments sur la prise en compte du PPRT dans le cadre de la création d'un champ photovoltaïque sur le site ARKEMA à LANNEMEZAN :

- **Effets domino**

En cas d'incendie lié à un défaut électrique sur l'installation (source endogène), celui-ci serait circonscrit à l'installation puisque les panneaux photovoltaïques ne peuvent s'enflammer mais plutôt « fondre » sous l'effet de la chaleur.

- **Personnels sur site**

Aucun personnel ne sera présent en permanence sur l'installation une fois celle-ci achevée. Seules des visites intermittentes seront réalisées pour assurer la maintenance de l'installation.

Ci-dessous l'estimation du nombre d'heures annuelles:

- Paysager (1 pers. / semestrielle) : 1 pers. x 2 visites/an x 4jrs/visite x 12,5h/jr = 100 heures/an ;
- Préventive (1 pers. / mensuelle) : 1 pers. x 12 visites/an x 1 jr/visite x 12,5h/jr = 150 heures/an ;
- Contrôle / interventions (3 pers.) : 3 pers. x 15 jrs/an x 12,5h/jr = 562,5 heures/an ;
- **TOTAL (5 pers.) : 812,5 heures/an.**

- **Local de confinement**

En cas d'incident sur le site de l'usine, les personnes présentes sur l'installation seront regroupées au point de rassemblement mis en place par le site d'ARKEMA.

Nous espérons que ces éléments répondront à vos demandes et qu'un avis favorable du bureau des risques pourra désormais être obtenu.



Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez me joindre soit au 06 74 74 84 33 soit à l'adresse mail suivante : [s.philadelph@groupe-langa.com](mailto:s.philadelph@groupe-langa.com)

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sébastien PHILADELPHÉ  
Chargé d'Affaires